

Depuis 1867 Fondation reconnue d'utilité publique

Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard Formation continue pour adultes Maisons d'enfants à caractère social Centres de vacances Montagne & Mer

Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard

Horticulture - Paysage - Services à la personne De la 4ème à la Licence



Une allocation spécifique peut être attribuée aux personnes en situation de handicap

Erasmus + permet aux étudiants de partir étudier ou effectuer un stage en Europe. Et tous les étudiants sont concernés, y compris ceux dit « en situation de handicap ».

La Commission européenne et les pays participants aux programmes ont souhaité soutenir la mobilité des personnes en situation de handicap, quel qu'il soit (mental, physique, sensoriel ou autre).

Des aides supplémentaires sont donc proposées à toutes les personnes handicapées bénéficiant d'une mobilité Erasmus +.

Ces aides, qui complètent la bourse « classique », tiennent compte de nombreux paramètres.

Un ensemble de frais liés aux besoins spécifiques de l'étudiant sont donc pris en charge sur la base des frais réels estimés par le lycée. Peuvent donc être couverts par ce financement complémentaire : la rémunération d'un assistant (de jour ou de nuit), d'un auxiliaire de vie et le suivi médical ; les coûts supplémentaires liés à un hébergement spécifique, au transport, à du matériel didactique ou autre.

La demande et les coûts doivent évidemment être justifiés. Un formulaire est à remplir et des pièces justificatives demandées (devis, factures par exemple) au minimum 1 mois avant la date du départ.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'équipe coopération internationale.

Lycée Agricole Privé Costa de Beauregard





Etablissement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture





